



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



NEP/BUR/67/3/Add. 1  
4 septembre 2008  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la  
Convention sur la protection du milieu marin et du  
littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Madrid (Espagne), 18-19 septembre 2008

**Additif au  
RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS MENÉES  
DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES  
(Almeria, janvier 2008)**

**Informations soumises par le Secrétariat sur les points additionnels  
que le représentant d'Israël propose d'inscrire au projet d'ordre du jour**



## **1. État de l'environnement méditerranéen**

Les informations qui suivent ont trait aux questions soulevées au titre de cette rubrique.

### **1.1 *L'efficacité de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles***

Le PAM s'emploie actuellement à élaborer des indicateurs d'efficacité. Lors d'une réunion de consultation des composantes du PAM sur le système de rapports dans le cadre de la Convention de Barcelone, tenue à Rome du 5 au 8 mai 2008, il a été conclu que les indicateurs d'efficacité seront élaborés en recourant à une approche intégrée. Il a été convenu que chaque composante du PAM soumettra au Secrétariat un premier jeu d'indicateurs d'efficacité d'ici à la mi-septembre, en y incluant une définition de chaque indicateur retenu et les raisons pour lesquelles il est sélectionné et proposé. À la réunion de Rome, il a en outre été convenu qu'une autre réunion se tiendra à la fin septembre pour examiner et établir une présélection. Une fois qu'ils auront été sélectionnés, les indicateurs seront affichés sur le site web du PAM pour consultation avec les Points focaux du PAM, les CAR et le MED POL. Un jeu bien déterminé d'indicateurs sera établi lors d'une deuxième réunion prévue pour le début 2009.

Il convient d'ajouter que, à Istanbul en 2007, un groupe de travail sur le système de rapports a procédé à un premier cycle de négociations sur les modalités d'évaluation de l'efficacité. Lors de cette réunion, le MED POL a présenté un document sur l'évaluation de l'efficacité au regard du milieu marin et des zones côtières sur la base des indicateurs DPSIR (Driving Forces-Pressures-State-Impacts-Responses, en français : forces motrices - pressions - état - impacts - réponses).

À la fin de la réunion, il a été proposé d'envisager une approche progressive en identifiant et en élaborant un premier jeu d'indicateurs sur les mesures, objectifs, produits et résultats puis en travaillant, au cours du prochain exercice biennal, sur les indicateurs d'impact (UNEP(DEPI)/MED WG 314/5, paragraphe 45).

### **1.2 *Indicateurs MED POL de respect des obligations (conformité) et d'application effective***

La surveillance continue des tendances et la surveillance de la conformité dans le cadre du MED POL sont des outils essentiels pour évaluer l'efficacité des Protocoles « tellurique », « déchets dangereux » et « immersions ». Au cours des cinq dernières années, le MED POL a œuvré sans relâche avec les Parties contractantes à mettre au point un jeu d'indicateurs pour évaluer les impacts des mesures sur le milieu marin. Un ensemble de fiches documentaires est établi et un exercice d'essai de la capacité des Parties contractantes à produire les données nécessaires pour évaluer les indicateurs a été entrepris en 2006-2007. L'objectif final est de parvenir à un jeu d'indicateurs commun paneuropéen pour le milieu marin. De fait, l'European Marine Monitoring and Assessment (EMMA) est sur le point d'achever sa première phase de la comparaison des indicateurs en privilégiant quatre indicateurs prioritaires (concentrations d'éléments nutritifs, chlorophylle-a, abondance du poisson et substances dangereuses dans les biotes). Le MED POL prend une part active au groupe de travail EMMA sur la comparaison des indicateurs en livrant des informations sur les avancées réalisées par le MED POL/PAM dans l'élaboration des indicateurs de pollution marine pour la région méditerranéenne.

Le rapport du groupe de travail sera examiné à la prochaine réunion qui sera organisée à la mi-novembre 2008.

### **1.3 La fiche d'évaluation AEE**

Le système de la fiche d'évaluation AEE a été proposé pour suivre et évaluer l'Initiative Horizon 2020 de l'UE. Jusqu'à présent, la fiche n'a pas été adoptée dans le cadre du PAM: Selon un rapport de l'AEE, "Une fiche d'évaluation est une méthodologie de comparaison des performances. Une évaluation par fiche peut servir à désigner nommément au blâme ou à l'éloge, ce qui se justifie quand il existe des objectifs agréés et des règles du jeu équitables. Cependant, au sein d'une région comme la Méditerranée, même avec des objectifs agréés, l'existence de données contradictoires, de déficiences de l'information et d'une grande variabilité des conditions sociales, économiques et environnementales fait de cette application, d'une manière générale, une approche qui est inadéquate et grossière pour évaluer les performances et inefficace pour recenser les problèmes et encourager les améliorations". (Rapport de l'AEE).

### **1.4 Rapport sur l'état de l'environnement**

Toutes les composantes du PAM travaillent à l'élaboration d'un rapport sur l'état de l'environnement qui sera soumis à la réunion des Parties contractantes de 2009. Lors de la première réunion du Comité exécutif de coordination (CEC), le Plan Bleu a proposé un projet de table des matières. Pour que soit adoptée une approche harmonisée entre les composantes du PAM, le Plan Bleu prépare maintenant une autre table des matières assortie d'un plan de travail contenant les éléments nécessaires sur la base desquels chaque composante du PAM soumettra sa contribution. Une table des matières finale et plus détaillée sera établie par le Plan Bleu pour approbation par la troisième réunion du CEC prévue pour la fin septembre 2008.

### **1.5 La réunion du sous-groupe sur l'évaluation et le suivi dans le cadre de l'Initiative Horizon 2020 de l'UE**

La première réunion du sous-groupe sur l'évaluation et le suivi dans le cadre de l'Initiative Horizon 2020 du Partenariat Euro Med se tiendra à Athènes les 9 et 10 octobre 2008. La réunion examinera pour en débattre de la stratégie AEE d'évaluation et de suivi des impacts de l'Initiative Horizon 2020 de l'UE. L'AEE devrait, pour l'essentiel, établir deux rapports : l'un tous les deux ans et l'autre tous les cinq ans. Le PAM continuera, avec toutes ses composantes, à participer activement aux travaux de ce sous-groupe.

Lors d'une réunion à Bruxelles en avril 2008, à laquelle toutes les composantes du PAM assistaient, il a été convenu que le Plan Bleu et le MED POL soumettront à la réunion du sous-groupe un document sur les indicateurs qui contribuera à l'élaboration des deux rapports. Toutes les composantes du PAM sont appelées à participer à la réunion d'octobre.

Par ailleurs, la Direction générale de l'environnement de l'UE vient tout juste de lancer une étude pour la préparation de recommandations visant à assurer de meilleures synergies entre les activités du PAM et l'Initiative Horizon 2020, en tenant compte notamment de la feuille de route d'Horizon 2020, du programme de travail AEE-PAM et du programme de travail conjoint CE-PAM. Il s'agit de définir des actions à entreprendre et comportant, entre autres, une évaluation des possibilités qu'ont les activités de surveillance continue et d'intégration des données du PAM de contribuer au développement du volet "évaluation et suivi" d'Horizon 2020 ainsi que d'aider le PAM à renforcer les activités de surveillance continue et d'intégration des données dans l'ensemble de son système et de favoriser les synergies entre ses composantes, les Parties contractantes et les autres acteurs concernés en tant que contribution au volet "évaluation et suivi" des indicateurs d'Horizon 2020 dans la région méditerranéenne.

## **2. Programme de travail de l'INFO/RAC**

Suite à la réunion des Parties contractantes à Almeria, le Ministère italien de l'environnement a informé le Secrétariat que l'INFO/RAC sera chargé de la mise en œuvre du programme de travail pour 2008.

À cet égard, il a été conclu entre l'INFO/RAC et l'Unité MED un mémorandum d'accord qui détaille les activités spécifiques à exécuter en 2008 avec des résultats mesurables. Une copie du mémorandum d'accord est jointe au présent additif.

## **3. Examen de l'Unité MED**

Une copie du rapport établi par M. Ibrahim Thiaw à la suite de sa récente visite à l'Unité MED et les remarques du Coordonnateur sur les points soulevés dans le rapport sont également jointes au présent additif à titre d'information des membres du Bureau.

## **4. Poste de Coordonnateur adjoint**

Suite à l'appel à candidatures pour le poste de Coordonnateur adjoint, ce sont au total 236 demandes qui ont été reçues. Après examen soigneux de tous les dossiers reçus par le Secrétariat, en concertation avec la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI), cinq candidats ont été retenus en présélection pour des entretiens téléphoniques qui ont eu lieu le 23 juillet 2008. Le jury procédant à ces entretiens était présidé par le Directeur de la Division de la coopération régionale (DRC) du PNUE et comprenait le Coordonnateur du PAM, le Coordonnateur du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest (NOWPAP) du PNUE ainsi qu'un agent du personnel des Services généraux de la DEPI en tant que membre de droit. Les cinq candidats retenus étaient de nationalité israélienne, albanaise/canadienne, française, égyptienne et marocaine/canadienne.

Les candidats égyptien et français ont été retenus en présélection finale en vue d'entretiens en présentiel qui ont eu lieu à Nairobi le 30 juillet 2008. Le jury était présidé par le Directeur de la DEPI et comprenait le Coordonnateur du PAM, le Directeur de la Division de la coopération régionale ainsi qu'un agent du personnel des Services généraux de la DEPI en tant que membre de droit.

À l'issue des entretiens, il a été décidé à l'unanimité des membres du jury qu'aucun des candidats présélectionnés ne convenait pour le poste et qu'un nouvel appel à candidatures devrait être publié. Un appel a donc été de nouveau lancé avec le 12 octobre 2008 comme date limite de réception des candidatures.

Le deuxième appel à candidatures diffère légèrement du premier en ce qui concerne les connaissances linguistiques requises. Alors que le premier exigeait une maîtrise de l'anglais et du français parlés et écrits, le deuxième exige une maîtrise de l'anglais parlé et écrit et une connaissance pratique du français. Une bonne connaissance pratique de l'arabe serait un atout.